



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil départemental du Maine et Loire

122 rue Château d'Orgemont
49000 Angers



A l'attention des nouveaux arrivants dans le Maine et Loire

Je suis heureux de vous accueillir au nom du Conseil du Maine et Loire.

Le Conseil de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes du Maine et Loire a été créé le 16 mai 2006, il siège à la Domus médica de façon à réduire les frais de fonctionnement et à vous offrir la plage d'ouverture la plus large.

M^{me} **Maeva TRANCHANT**, notre secrétaire administrative, est ainsi à votre écoute de 9H à 16H du lundi au mercredi sans interruption le jeudi de 9H à 18H et le vendredi de 9H à 14H au **02.41.74.36.70**. Elle pourra vous renseigner et donner un rendez-vous avec M^{me} **Marie-Charlotte ARIBAUD**, notre juriste, pour vous guider dans la lecture de tous vos contrats ou avec un conseiller ordinal élu pour toutes vos questions professionnelles.

Vous venez de réaliser votre dépôt de dossier. Une attestation de remise de dossier vous sera établie.

Il vous faudra aussi enregistrer votre diplôme à l'**Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**, (ARS) Délégation Territoriale de Maine-et-Loire, 26 ter rue de Brissac 49047 ANGERS CEDEX 01 uniquement sur rendez-vous avec M^{me} **COUVERT**, **02.41.25.76.62** (lundi, mardi, mercredi et jeudi entre 9H et 12H30 et entre 14H et 16H).

Elle vous délivra votre numéro ADELI et effectuera éventuellement votre demande de carte CPS.

Après cette étape,

Si vous avez choisi l'**exercice salarial** vous n'aurez plus qu'à présenter les deux documents à votre futur employeur.

En cas d'**exercice libéral**, il faudra vous enregistrer à la CPAM, 32 rue Louis Gain à Angers, **Service Relation avec les Professions de Santé 0 811 709 049** sur rendez-vous de 8H30 à 17H15, les inscriptions à l'URSSAF et à la CARPIMKO se font au même endroit. Attention à respecter un délai de 15 jours minimum avant la date d'installation.

Il vous restera qu'à nous **communiquer votre justificatif d'inscription ADELI** et **rencontrer un conseiller ordinal**, pour qu'il instruisse votre demande.

En effet l'inscription, une fois le dossier complet, est présentée par un rapporteur en séance plénière où l'ensemble des conseillers statuent sur votre inscription au Tableau, ceci dans un délai maximum de trois mois.

Vous recevrez **par lettre en accusé réception** votre numéro d'inscription dans les jours suivants la séance ainsi que votre caducée.

De même, chaque modification de votre vie professionnelle devra être enregistrée et doit donc nous être signalée, pour être approuvée en séance.

Certains renseignements vous sembleront très personnels, mais sachez qu'ils nous sont indispensables pour permettre d'agir en cas de nécessité, notamment dans le cadre de la mission d'entraide du Conseil.

Vous bénéficiez d'une cotisation réduite lors de votre première année, mais si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous en faire part, de façon à ce que nous puissions statuer sur une éventuelle aide.

Enfin sachez que certaines banques, vous feront cadeau d'une partie de votre cotisation

moeynant l'ouverture de votre compte professionnel.

Un tableau est à votre disposition au secrétariat pour les offres d'emplois, locaux et matériels.

La fiche récapitulative personnelle ci-jointe

va vous permettre de noter, en un lieu unique, un certain nombre de renseignements, qui vous seront fréquemment demandés par les différents organismes, elle vous fera gagner du temps.

Votre Conseil est comme vous tout jeune et vous pouvez suivre ses évolutions sur le Blog <http://ordrekine49.canalblog.com/>

En vous assurant que vous nous trouverez toujours à vos côtés durant votre carrière, veuillez recevoir nos confraternelles salutations.

Pour le Conseil, le président
Dominique Dupont

